

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
8 juin 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 29

OBJET :

**07. FOURNITURES DE
BUREAU.
GROUPEMENT DE
COMMANDES AVEC LE
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 21/06/2021

Reçu en préfecture le 21/06/2021

Affiché le

22-06-2021



L'an deux mil-vingt-et-un, le quatorze JUIN à dix-

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. BAUDRY José – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CCEUR Thérèse Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – Mme CAPPELLE Christiane – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie **donnant procurations respectives à** M. LAPIERRE Julien – M. DELFLY Jean-Louis – M. BAUDRY José – Mme FLAMENT Laëtitia – M. BEZILLE Marc.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le groupement de commande est régi par les dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Il l'informe que dans le cadre d'une mutualisation des besoins et afin de rationaliser les dépenses publiques, la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Merville ont décidé de créer un groupement de commandes commun pour le lancement d'un marché relatif à la fourniture de bureau, de papiers et de consommables informatiques.

Il rappelle que par délibération du 23 février 2017, la commune a autorisé la constitution de ce groupement de commandes, formalisé par une convention. Celle-ci étant arrivée à échéance, il y a lieu de reconduire la convention.

La commune de Merville assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

Chaque collectivité membre du groupement de commandes, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

À ce titre, le conseil municipal, invité à l'unanimité :

- autorise le renouvellement de la constitution de ce groupement de commandes auquel participeront la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Merville, pour les fournitures de bureau, de papier et de consommables informatiques ;

.../...

Envoyé en préfecture le 21/06/2021

Reçu en préfecture le 21/06/2021

Affiché le

ID : 059-215904004-20210614-21062021D00



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021
07. FOURNITURES DE BUREAU. GROUPEMENT COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes présentée en annexe de la présente délibération et autorise le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant ;
- autorise la signature par le maire du marché à intervenir, après attribution par la commission d'achat ;
- impute les dépenses correspondantes à la commune au budget communal.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.